

PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

École Du Sommet

Adresse : 2197, Montée Paiement, Val-des-Monts, J8N 7C9

Téléphone : 819-931-8303

Courriel : sommet@cssd.gouv.qc.ca



École du Sommet

Centre
de services scolaire
des Draveurs

Québec

Mot de la direction d'établissement et de la présidence du conseil d'établissement

Nous sommes fières de présenter le tout premier projet éducatif de l'école du Sommet. Le processus, pour arriver à sa mise en place, fut plus long que prévu considérant que le contexte Covid de nos deux premières années dans l'établissement, a ralenti les consultations. Toutefois, cette situation particulière nous a permis de ressortir une grande force de notre milieu soit l'engagement de tous pour la réussite des élèves.

Un merci particulier à l'équipe école, aux membres du comité de pilotage du projet éducatif, aux membres du conseil d'établissement, aux parents ainsi qu'aux élèves qui ont pris le temps de bien identifier les forces du milieu ainsi que nos défis.

Nous vous invitons à consulter ce projet éducatif qui se veut une synthèse des actions à entreprendre afin de se propulser vers l'avenir...

Martine Charbonneau
Présidente CÉ

Lyne Normand
directrice

Marie-Josée Michaud
directrice adjointe



Table des matières

1. Mise en contexte
2. Modalités d'élaboration
3. Mission, vision et valeurs
4. Portrait de l'école
5. Enjeux, orientation, objectifs, indicateurs et cible propres à l'établissement
6. Signature et résolution du conseil d'établissement
7. Annexe 1 : Encadrement légaux
8. Annexe 2 : Bilan de consultation et de l'analyse des besoins



Mise en contexte

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Élaboré avec, en toile de fond, le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 du CSSD, le projet éducatif de l'école du Sommet est ancré dans la réalité qui lui est propre. Il reflète les caractéristiques et les besoins des élèves qui la fréquentent et répond aux attentes formulées par le milieu au regard de la réussite de tous les élèves. Résultant d'un consensus, il a été élaboré et mis en œuvre en collaboration avec la communauté éducative qui gravite autour des élèves: les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel, les membres du conseil d'établissement, les représentants de la communauté ainsi que le centre de services scolaire.

S'appuyant sur des piliers tels que la collaboration, la cohérence des interventions ainsi que le soutien à l'enseignant en salle de classe, l'école du Sommet mise sur les compétences de son personnel, les forces de ses réseaux et de ses partenaires ainsi que la recherche de l'amélioration continue pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du projet éducatif 2023-2027.

Modalités d'élaboration

Depuis l'ouverture de l'établissement, à l'automne 2019, diverses démarches ont été entreprises pour consulter les élèves, les parents ainsi que les membres du personnel afin de bien identifier la mission, la vision et les valeurs de l'établissement. Les divers acteurs impliqués ont répondu, de façon significative, aux sondages avec des taux de participation de 84% pour le personnel, 95% pour les élèves de l'établissement ainsi que 199 parents (sondage automne 2019) et 118 parents (sondage automne 2022). Dans notre établissement, nous comptions 93 familles en 2022-2023.

À partir des données recueillies, les facteurs jugés significatifs au regard des besoins, des attentes et des préoccupations majeures du milieu ont été exposés sous la forme de forces et de défis. Les forces ressorties sont: la collaboration, l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs. Les défis identifiés sont: le nombre de comportements dérangeants et parfois violents amenant un faible sentiment de sécurité chez nos élèves ainsi que le manque de références à des balises claires et connues de tous pour la prévention et l'intervention. De plus, nous avons le défi d'effectuer le suivi des résultats en ayant accès à un portrait des deux années antérieures seulement. Ces résultats sont en dents de scie (hausse et baisse difficilement explicable) nous amenant à mettre d'autres moyens de forage en place afin d'expliquer ceux-ci et de bien identifier nos priorités d'intervention. L'analyse de l'environnement et des résultats a situé l'établissement par rapport aux orientations, aux objectifs et aux cibles établis par le ministre en vertu de l'article 459.2 de la LIP.

C'est ainsi que la détermination des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles ont reposé sur l'analyse de ces données recueillies. Servant à structurer les orientations, les enjeux ont été déterminés à partir de ceux du PEVR du Centre de services scolaire des Draveurs et du plan stratégique du ministère de l'Éducation. Affirmant les intentions qui permettront de réaliser la mission, les orientations, quant à elles, ont mené à la rédaction d'objectifs qui constituent des engagements prioritaires face à des vulnérabilités identifiées lors de l'analyse. Enfin, afin d'être en mesure d'évaluer le progrès accompli en vue de l'atteinte de l'objectif qui est représenté par une cible à atteindre (résultat visé), des indicateurs ont été identifiés.



Mission, visions, valeurs

Afin que ce projet éducatif soit pertinent et efficace, il doit reposer sur des assises solides que constituent la mission, son énoncé de vision et ses valeurs organisationnelles.

Notre mission

Au quotidien, nous souhaitons que chaque élève soit heureux et vive des réussites significatives.

L'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. À l'école du Sommet, nous voulons former des élèves épanouis, ayant une soif d'apprendre et vivant de belles réussites!

Une vision commune

L'école du Sommet est un milieu juste dans lequel les élèves et le personnel s'épanouissent dans un environnement où on accepte les différences, où chacun a une voix et développe son plein potentiel.

À l'école du Sommet, nous désirons mettre sur place une culture collaborative où chacun a sa voix et où la contribution de tous, élèves, personnel et parents, est essentielle au bon fonctionnement de l'établissement. Le personnel met en place des activités favorisant un travail collaboratif ainsi qu'un climat scolaire stimulant afin de permettre aux élèves de développer leur plein potentiel.

Valeurs partagées- FÉE

Fierté

Empathie

Engagement



Portrait de l'école

Depuis plusieurs années, les élèves de Val-des-Monts fréquentaient la seule école primaire du secteur Perkins soit l'école L'Équipage et devaient utiliser les locaux de la ville de Gatineau car ils étaient trop nombreux. Cette situation s'est échelonnée sur plusieurs années scolaires. Pour répondre au besoin des élèves du primaire de Val-des-Monts, la construction d'une nouvelle école a eu lieu et l'ouverture officielle s'est effectuée en septembre 2019. Après un concours effectué à la rentrée scolaire 2019-2020, le nom de l'établissement fut trouvé soit l'école Du Sommet afin de bien représenter l'emplacement de l'établissement au sommet de la Montée Paiement avec une vue spectaculaire sur la municipalité. L'école du Sommet fait partie du Centre de services scolaire des Draveurs. En 2023-2024, nous y accueillons une clientèle de 378 élèves, dont 65 fréquentant le préscolaire (4 et 5 ans) et 313 fréquentant le primaire. Nous comptons plus d'une cinquantaine de membres du personnel. Nous travaillons en étroite collaboration avec les parents afin d'accompagner nos élèves dans leur cheminement scolaire. Le portrait socioéconomique de l'école se caractérise par un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 6.

En plus des 20 enseignants et des 4 enseignants spécialistes, nous organisons des services complémentaires offerts par une enseignante-orthopédagogue et une orthopédagogue. Une orthophoniste travaille également, une journée par semaine, auprès de nos élèves du préscolaire. Le soutien particulier de certains élèves et le soutien en aide à l'apprentissage sont assurés par l'équipe d'intervention composée de techniciens en éducation spécialisée et d'une préposée aux élèves handicapés. Le service de garde de l'école, accueille sur une base régulière, plus de 150 élèves pour lesquels sont planifiés et organisés des jeux et des activités dès 6h45 le matin jusqu'à 17h45 le soir. Un service d'aide aux devoirs (tutorat) est offert à nos élèves ciblés après le 1^{er} bulletin et les rencontres se déroulent sur la période du dîner.



À partir de l'année 2023-2024, un programme de soutien aux comportements positifs est mis en place afin de bien accompagner les élèves dans la gestion des comportements et de favoriser un climat sain dans notre établissement. Nous avons l'opportunité d'être accompagnés par deux ressources externes soit M. Steve Bissonnette et M. Normand St-Georges. L'accompagnement se déroulera sur 3 années scolaires.

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeu : La réussite de tous les élèves

Orientation : Augmenter les compétences en lecture

En juin 2022, nous avons obtenu un taux de réussite de 92% à l'épreuve de français en lecture 4^e année. En juin 2023, notre résultat était de 64%. Les résultats obtenus ne représentent pas le profil de nos élèves. Nous notons un écart de 15% entre les résultats de l'année scolaire en lecture (79%) et le résultat à l'épreuve obligatoire. Des démarches seront entreprises, dans un plan d'action, afin de comprendre ces écarts et de bien accompagner les élèves qui vivent, pour une 1^{ère} fois dans leur cheminement scolaire, une épreuve obligatoire.

Objectif	Indicateur	Cibles
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture, en langue d'enseignement, de la 4e année du primaire	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture , en langue d'enseignement, de la 4e année du primaire	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture à 85% d'ici juin 2027.

Orientation : Augmenter les compétences en écriture

En juin 2023, nous avons constaté que 62% des élèves de la 6^e année se retrouvent avec des résultats entre 70 et 100% à l'épreuve du ministère en écriture. Nous avons retenu l'écriture en tant que matière à prioriser dans nos séquences d'apprentissages et des moyens sont mis en place afin de réduire le nombre d'élèves vulnérables.

Objectif	Indicateur	Cibles
Augmenter le pourcentage d'élèves obtenant des résultats entre 70-100% à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, de la 6e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, de la 6e année du primaire	Taux de 70% des élèves obtenant un résultat entre 70-100% à l'épreuve unique d'écriture en juin 2027.

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeu: Le bien-être physique et psychologique des élèves

Orientation: Assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire

Depuis les deux dernières années, nous avons constaté que de nombreux élèves adoptant des comportements dérangeants sont sortis de leur groupe en étant dirigés vers le centre d'aide (15 à 18 sorties par jour). Le personnel de l'établissement est peu outillé à gérer les comportements et les TES ont peu de temps pour faire de l'accompagnement et de la prévention en salle de classe.

Objectif	Indicateur	Cibles
Diminuer le nombre d'élèves, de la 1 ^{ère} à la 6 ^e année, sortis des classes pour des problématiques de comportement de niveaux 3 et 4 de l'approche SCP.	Le nombre d'élèves qui doivent sortir de la classe pour des interventions au centre d'aide.	Une moyenne de 5 sorties par jour au centre d'aide pour juin 2027.

Enjeu: L'implantation d'une culture numérique

Orientation: Favoriser le développement des compétences numériques du personnel enseignant et des élèves

Depuis 2021-2022, l'établissement a procédé à l'achat de matériel en robotique afin de permettre aux élèves de vivre des ateliers en salle de classe. Nous avons réalisé que plusieurs membres du personnel ne sont pas outillés à utiliser le matériel et que peu d'ateliers ont été offerts aux élèves au courant des dernières années.

Objectif	Indicateur	Cibles
Augmenter le nombre d'ateliers de robotique offerts aux élèves du préscolaire à la 6 ^e année.	Le nombre d'activités de robotique vécues, par groupe-classe, au cours d'une année scolaire.	Une moyenne de 1 activité robotique offerte dans l'ensemble des groupes de l'établissement pour juin 2027.



Signature et résolution du conseil d'établissement

CONSIDÉRANT que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit remplir les conditions qui suivent (LIP, articles 37 et 97.1) :

- la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il doit faire face, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;
- les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative ;
- les cibles qui doivent être atteintes au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles;
- la périodicité de l'évaluation du projet éducatif, déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37) ;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif doit couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du Ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif doit assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1) ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école (ou du centre), voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue (LIP, article 74) ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement, tout au long du processus d'élaboration du projet éducatif, a favorisé la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire (LIP, article 74) ;



Il est proposé par Mélissa Gauthier que le projet éducatif 2023-2027 de l'école du Sommet soit adopté.

Annexe 1

Encadrement légaux

La Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c. 1-13.3) précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit remplir les conditions qui suivent :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il doit faire face, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative ;
 - Les cibles qui doivent être atteintes au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif, déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37);
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du Ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui a trait à la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- Assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

